

0171455P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT  
40 AVENUE MARCEL DASSAULT  
17300 ROCHEFORT  
Tel : 0546881300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2023-2024

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/11/2023

Réuni le : 27/11/2023

Sous la présidence de : Frederic Jajkiewicz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- les articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions des articles L2123-1-1° et R2123-1-1° du code de la commande publique du 1er avril 2019 d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :**

Délégation signature au CE. Le CA autorise pour l'année civile 2024 la signature par le chef d'établissement des marchés ayant une incidence financière annuelle, dans le respect de l'article 28 du code des marchés publics et dans la limite des crédits ouverts au budget initial ou modifié.

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0